



# Bilan intermédiaire du projet « Autopartage entre particuliers »

Mai 2020



# Sommaire

---

L'autopartage entre particuliers	3
Eléments clés du projet	7
Phase 1 – Mise en place des outils et communication	11
Phases 2 et 3 – Mise en place et suivi des groupes d'autopartage	21
Bilan de l'expérimentation	26
Suites	46



# L'autopartage entre particuliers

---



# Qu'est-ce que l'autopartage ?

---



L'**autopartage** est la mise en commun d'un ou plusieurs véhicules, utilisé(s) par des conducteurs différents, à des moments différents.



Il se distingue du **covoiturage**, qui est l'utilisation d'un véhicule par plusieurs personnes qui effectuent ensemble le même trajet.

# Une des 5 formes d'autopartage

---

## Autopartage entre particuliers

- Véhicule appartenant à un particulier.
- Prêté à des amis, des voisins... moyennant une participation aux frais.
- Forme d'autopartage la plus ancienne (sans doute apparue quasiment en même temps que la voiture), la plus répandue et la moins onéreuse (pas d'intermédiaire à rémunérer).
- Point caractéristique : la confiance.

## Autres formes d'autopartage

- Location de véhicule entre particuliers via des sites internet. Ex. : Getaround (ex Drivy), OuiCar.
- Services d'autopartage : véhicules appartenant à un opérateur, loué à des personnes, abonnées ou non. Ex. : Citiz, Clem'.
- Partage de véhicules de service des employeurs.
- Location de véhicules solidaire (pour les personnes en insertion).

# L'autopartage entre particuliers avant 2017

---

- En France, environ 20 000 véhicules partagés sur 32 millions, soit moins d'un sur mille.
- Initiatives individuelles pour l'essentiel. Très rares initiatives collectives : Crest (26).
- Pratique peu connue, souvent confondue avec le covoiturage et très souvent avec les autres formes d'autopartage.
- Plusieurs travaux ont permis de faire avancer le sujet : étude sur les usagers et les pratiques (ADETEC, 2009), guide pratique et guide de l'assurance (ADETEC, 2013).
- Pratique très vertueuse, présente sur tous les types de territoire, auprès de publics très variés.
- Deux questions importantes restaient en suspens :
  - Malgré le travail mené depuis 2009, aucun assureur ne proposait de contrat adapté à cette pratique, bien que le Code des assurances le permette.
  - Comment les acteurs publics et parapublics pouvaient-ils contribuer à son développement ?



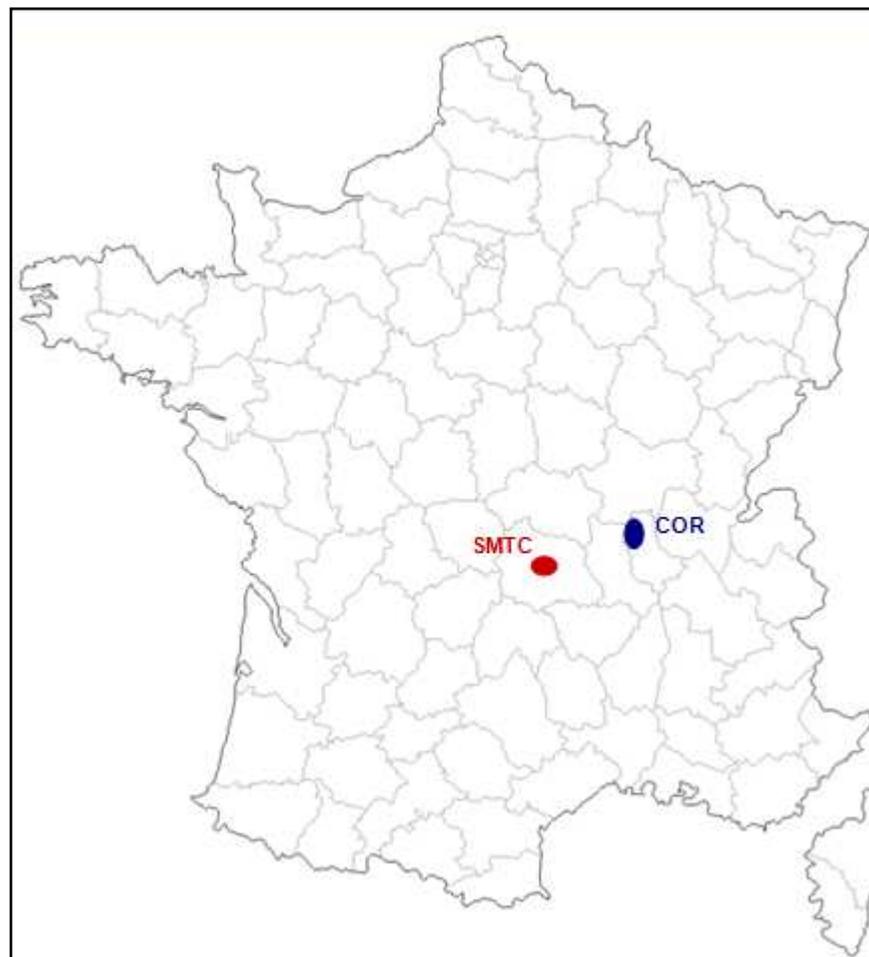
# Eléments clés du projet

---



# Les deux territoires

- Projet porté conjointement par 2 collectivités : Communauté de l'Ouest Rhodanien (COR, 69) et Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise (SMTC, 63).
- COR : 51 000 habitants, 31 communes.
- SMTC : 294 000 habitants, 23 communes.
- Les 2 territoires recouvrent l'ensemble des caractéristiques régionales et nationales : grande agglomération, petites villes, banlieue, périurbain, rural, plaine et montagne.



① Des cartes plus détaillées des 2 territoires figurent sur les diapos 29 et 30.

# Modalités, calendrier et organisation

---

## Modalités

- Projet expérimental soutenu par l'ADEME.

## Calendrier

- Janvier – juin 2017 : élaboration des outils, contrat d'assurance, communication, animation, mobilisation d'un réseau d'acteurs relais...
- Automne 2017 (COR) / juin 2018 (SMTC)\* – mars 2020 : mise en place et suivi des groupes d'autopartage.
- Avril – mai 2020 : bilan.

\* Pour le SMTC, le projet était initialement circonscrit aux quartiers inscrits au Contrat de Ville, sans succès. Il a été étendu à l'ensemble du territoire en mars 2018.

## Organisation

- Assistance à maîtrise d'ouvrage de Bruno CORDIER pour la mise en place, l'animation et le suivi du projet.

# Budget

## Budget total TTC sur la durée du projet (39 mois)

Charges		Recettes	
Assistance à maîtrise d'ouvrage	142 800 €	Subvention ADEME	72 644 €
Assurance	4 200 €	COR (financement)	31 476 €
Communication (frais externes)	5 432 €	COR (dépenses internes)	≈ 13 500 €
COR (dépenses internes)	≈ 13 500 €	SMTC (financement)	48 312 €
SMTC (dépenses internes)	≈ 7 500 €	SMTC (dépenses internes)	≈ 7 500 €
<b>Total</b>	<b>≈ 173 000 €</b>		<b>≈ 173 000 €</b>

- Coût annuel moyen : 13 800 € pour la COR, 17 200 € pour le SMTC.



# Phase 1 – Mise en place des outils et communication

---

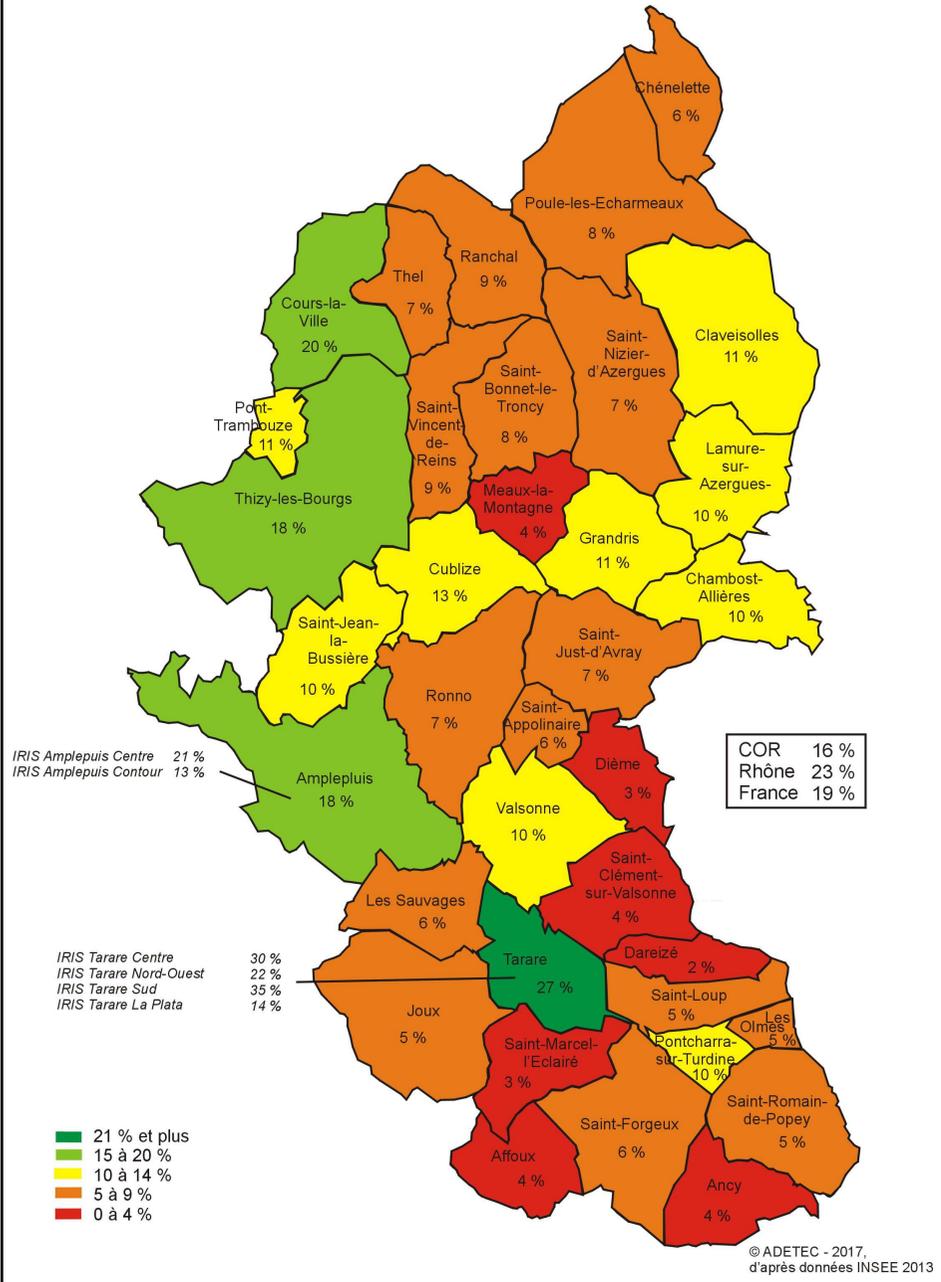


# Eléments sur la motorisation et le budget auto

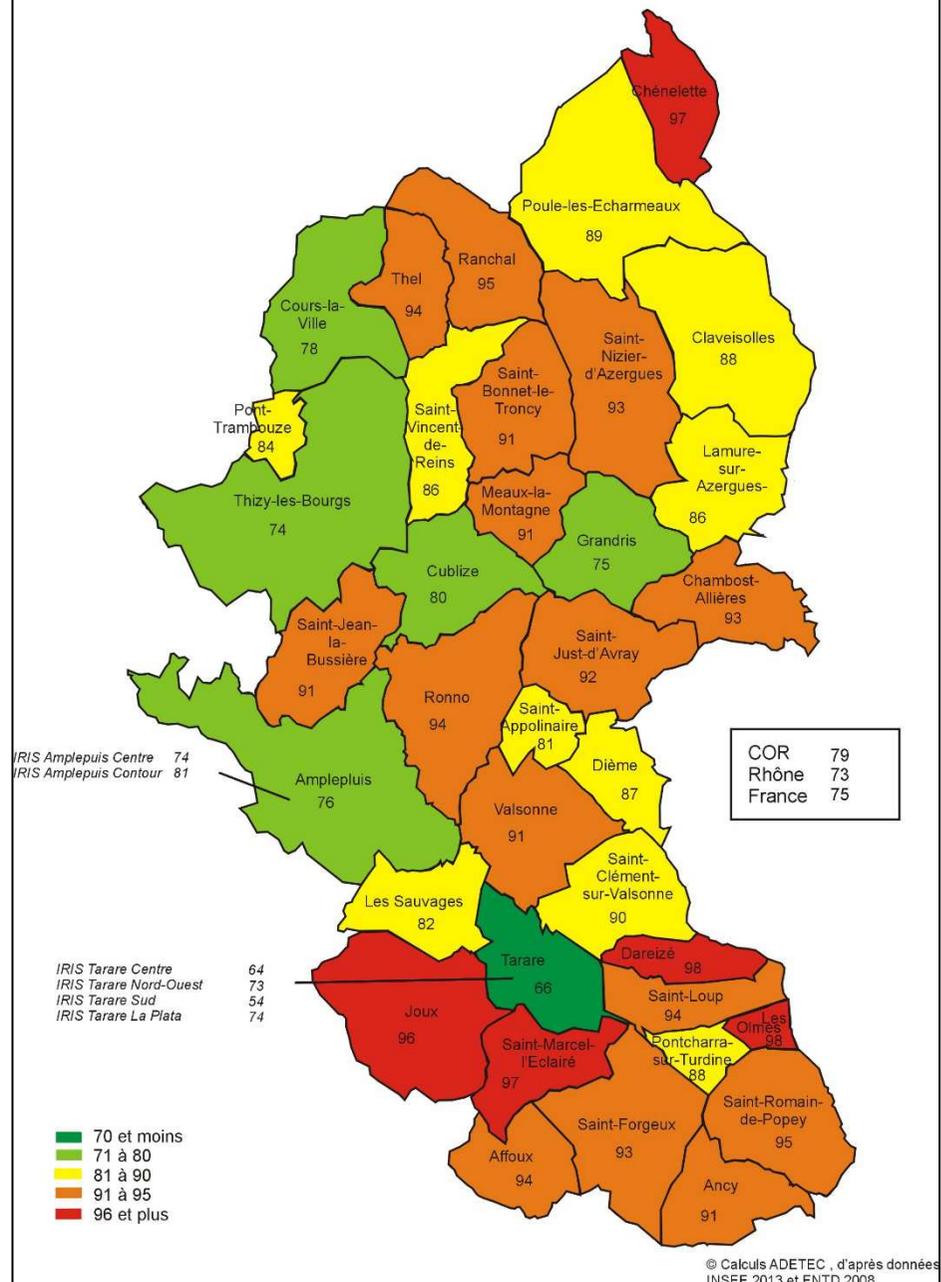
---

- Beaucoup de voitures servent moins de 3 fois par semaine :
  - COR : environ 5 000 voitures sur 27 000 (19 %),
  - SMTC : environ 35 000 voitures sur 164 000 (21 %).
- Beaucoup de titulaires du permis n'ont pas de voiture :
  - COR : 27 000 voitures pour environ 34 000 titulaires du permis (79 %). Voir diapo 13.
  - SMTC : 164 000 voitures pour environ 215 000 titulaires du permis (76 %).
- Le budget automobile est très élevé. Voir diapo 14.
- Les données chiffrées et cartographiques ont permis une bonne sensibilisation des acteurs, notamment des élus.

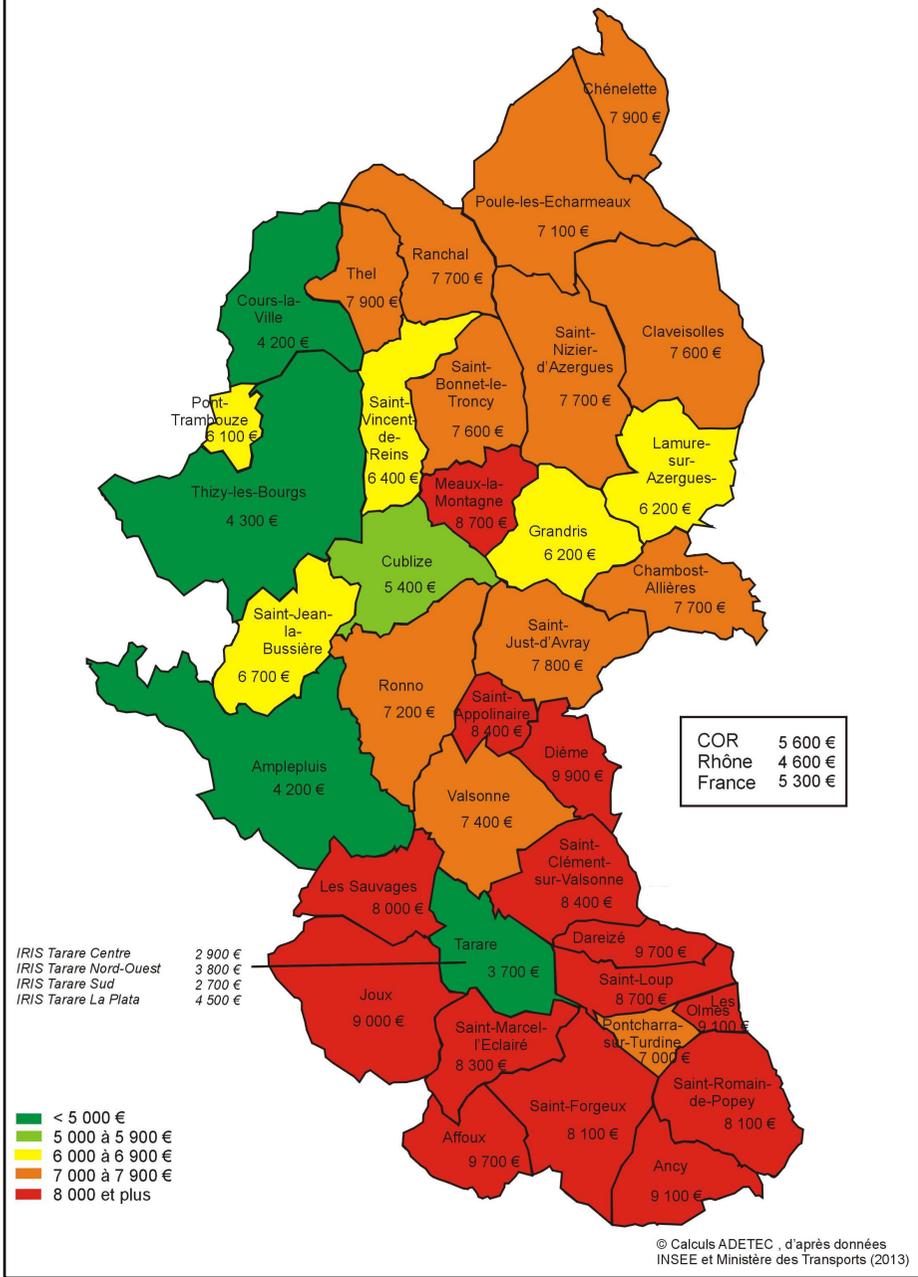
Pourcentage de ménages sans voiture



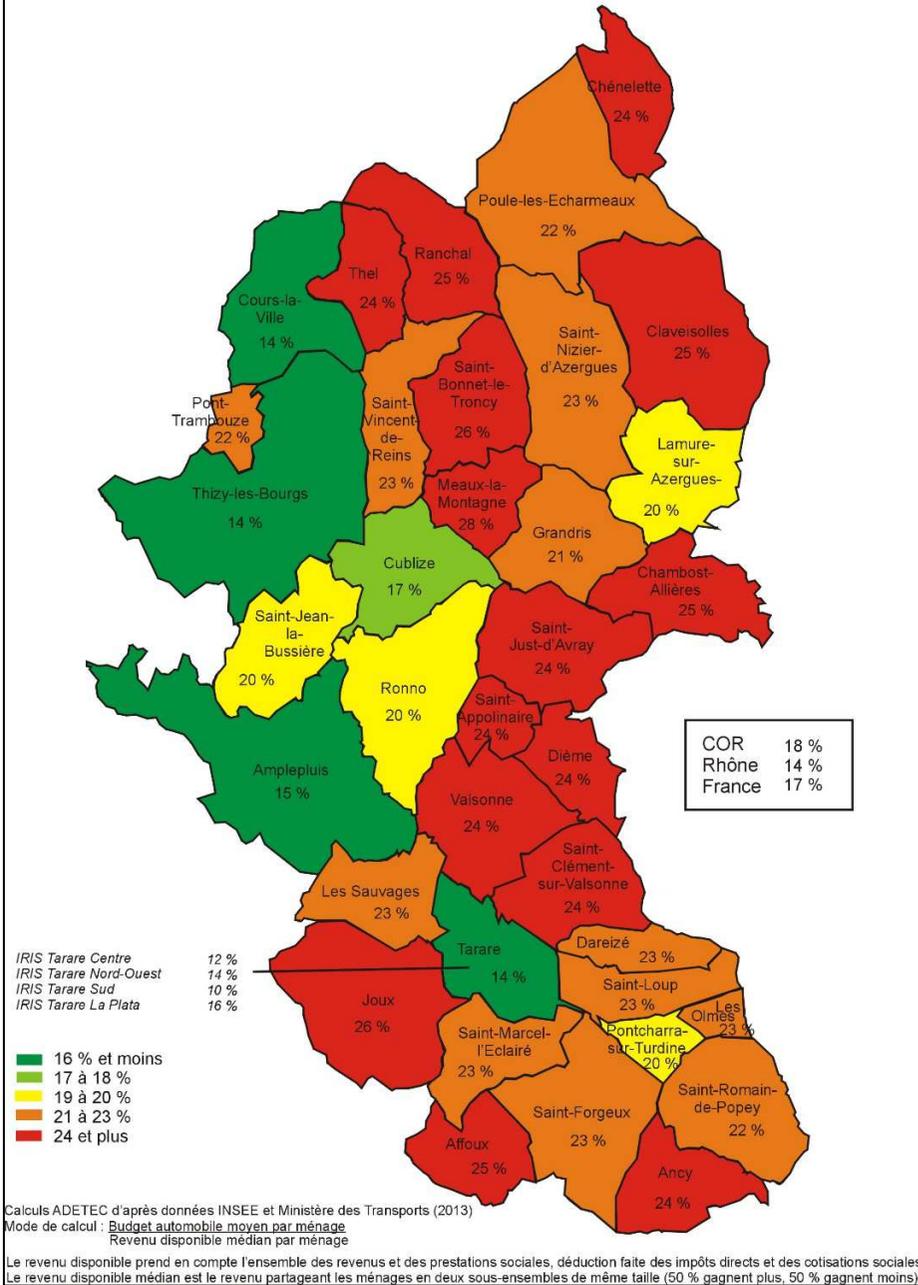
Nombre approximatif de voitures pour 100 détenteurs de permis de conduire



### Budget automobile moyen des ménages



### Part médiane du revenu disponible consacrée à l'automobile



# Assurance

---

- 5 assureurs consultés : Groupama, MACIF, MAIF, MMA et SMACL.
- 2 offres, toutes les deux de très bonne qualité : Groupama et MAIF.
- Retenu : Groupama. Environ 40 € par véhicule et par an, avec un plancher de 1 680 €.
- Contrat « de flotte » signé par la COR pour les 2 territoires.
- Assurance prise en charge financièrement par la COR et le SMTC.
- Très bonnes conditions, notamment :
  - prise en compte des jeunes conducteurs dès 18 ans et dès le 1<sup>er</sup> jour du permis,
  - prise en compte des déplacements professionnels au cas par cas (dans les faits : accord systématique, avec un plafond de 5 000 km par an),
  - couverture complète, incluant la garantie corporelle du conducteur,
  - pas de malus en cas d'accident responsable,
  - franchises raisonnables,
  - il suffit de noter les emprunts dans le carnet de bord du véhicule.

# Communication et animation

---

## Le rôle clé de l'animation et de la pédagogie

- L'autopartage est une pratique nouvelle et peu connue, souvent confondue avec le covoiturage.
  - Chaque forme d'autopartage a ses domaines de pertinence et ses publics.
  - On touche aux changements de comportement, domaine dans lequel un travail de longue haleine et basé sur l'humain est indispensable.
  - Il y a des freins à l'autopartage, y compris chez les personnes intéressées.
- ⇒ La communication, au sens habituel du terme, est loin de suffire. Il est impératif de mener un travail explicatif et pédagogique.

### Exemples de freins à l'autopartage chez les personnes intéressées

- Volonté de ne pas trop remettre en cause ses habitudes.
- Volonté de ne pas dépendre des autres.
- Souhait de garder sa voiture, pour l'avoir sous la main en cas d'urgence ou d'imprévu.
- Sous-estimation du coût de la voiture.
- Manque de temps pour s'en occuper (le sujet n'est pas « sur le dessus de la pile »).
- Etc.



- Outils : réunions, sites internet, réseaux sociaux, flyers, affiches, mails, courriers, articles, émissions de radio, autocollants... Voir exemples pages suivantes.
- Environ 550 acteurs relais sollicités (100 pour la COR, 450 pour le SMTC).
- Participation assez faible pour les réunions avec les acteurs relais (3 à 15 personnes). Résultats meilleurs quand nous nous sommes greffés sur des réunions existantes.
- La diffusion de l'information a été relativement bonne, puisque les candidats qui nous ont contactés l'ont eue par des canaux très variés.
- Le sujet de l'autopartage est un sujet nouveau et peu connu et n'est pas forcément « sur le dessus de la pile », même pour les gens intéressés ⇒ il a souvent été nécessaire d'avoir plusieurs fois l'info avant de faire la démarche.



- [www.ouestrhodanien.fr/l-autopartage-entre-particuliers.html](http://www.ouestrhodanien.fr/l-autopartage-entre-particuliers.html)
- [www.smtc-clermont-agglo.fr/transports-en-commun-clermont/179\\_Autopartage.html](http://www.smtc-clermont-agglo.fr/transports-en-commun-clermont/179_Autopartage.html)

**ÉTUDES ET PROJETS**

**AUTOPARTAGE**

- L'AUTOPARTAGE FONCTIONNE DÉJÀ
- ILS SONT AUTOPARTAGEURS ET TÉMOIGNENT
- PARTAGER UNE VOITURE : POURQUOI PAS VOUS ?
- COMMENT FONCTIONNE L'AUTOPARTAGE ENTRE PARTICULIERS ?
- LES CONDITIONS DE RÉUSSITE DE L'AUTOPARTAGE ENTRE PARTICULIERS
- UN PROJET EN 3 PHASES
- CONTACTS
- FOIRE AUX QUESTIONS
- POUR ALLER PLUS LOIN
- PARTENAIRES
- PÉRIMÈTRE DU PROJET
- COMMENT S'INSCRIRE ?

# PARTAGER UNE VOITURE

## Pourquoi pas vous ?

**Renseignez-vous**  
 Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise  
 04 73 44 68 02  
 s.m.e.dallazanna@smtc-clermontlemand.com

**LE SMTC DÉVELOPPE L'AUTOPARTAGE** entre particuliers.  
 Partagez une voiture et bénéficiez gratuitement d'un accompagnement personnalisé et d'une assurance sur mesure.

[www.smtc-clermont-agglo.fr](http://www.smtc-clermont-agglo.fr)

**QU'EST-CE QUE L'AUTOPARTAGE ENTRE PARTICULIERS ?**

C'est la mise en commun d'un véhicule par des amis, des voisins ou des proches. Le véhicule appartient généralement à l'un d'entre eux mais il peut aussi être possédé en commun. Chacun l'utilise en fonction de ses besoins.

L'autopartage se distingue du covoiturage. Dans le cas de l'autopartage, le véhicule est utilisé pour des trajets différents à des moments différents. Dans le cas du covoiturage, les personnes effectuent ensemble le même trajet.

Sur le territoire du SMTC, environ 500 personnes de profils très divers font de l'autopartage entre particuliers.

Page d'accueil de la rubrique autopartage sur le site du SMTC

# J'AUTOPARTAGE AVEC LA COR

Pourquoi pas vous ?

**Le premier service public d'autopartage entre particuliers, pour bénéficier gratuitement :**

- » D'une aide pour trouver des personnes avec qui partager un véhicule
- » D'une assurance adaptée évitant tout malus en cas d'accident
- » De conseils et d'un accompagnement personnalisés

**Pour qui ?**

- » Je suis titulaire du permis mais ne possède pas de voiture ou dois partager son utilisation.
- » Je possède un véhicule que j'utilise peu ou qui stationne longtemps au même endroit.

**L'autopartage entre particuliers c'est la mise en commun d'un véhicule entre plusieurs personnes qui ont préalablement défini ses conditions d'utilisation.**

**Économique**  
Partage des frais du véhicule.

**Écologique**  
Contribute à limiter le nombre de voitures en circulation.

**Convivial**  
Créer un lien de confiance entre les participants.

**Rationnel**  
Des voitures mieux utilisées.

www.ouestrhodanien.fr

Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien

Flyer recto verso

- Contact**
  - » Je contacte la COR
  - » Je précise si je souhaite partager ma voiture ou celle de quelqu'un d'autre
- Conseils**
  - » Le service m'aide à préciser mes besoins
- Compatibilité**
  - » Si besoin, le dispositif trouve un habitant compatible avec l'utilisation partagée d'un véhicule
- Accompagnement**
  - » Le service nous accompagne pour organiser notre autopartage
- Lancement**
  - » C'est parti !

**Je prête ma voiture à Philippe et pour partager les frais c'est très simple. À noter les kilomètres dans un carnet de bord que nous multiplierons ensuite par un barème calculé avec l'aide du service.**  
(Alex, Zamure-Ju-Arrouge)

**Une famille, Les Omes**  
"Nous avons emménagé en 2017 aux Omes. Depuis octobre, nous partageons la voiture d'une voisine, cela nous a permis d'éviter d'en acheter une seconde!"

**(Marie-Christine, Anjévois)**  
"Je souhaitais partager ma voiture mais n'avais personne dans mon entourage avec qui le faire. La COR m'a mise en relation avec Thibaud qui habite près de chez moi et cherchait une voiture à partager."

**Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien**  
3 rue de la Verne 69170 TARARE  
Etienne SEGUIN  
04 74 05 50 97 - etienne.seguin@co-or.fr

**PUY-DE-DÔME** ■ Pendant qu'ils roulent avec la voiture de leur voisin, le SMTC paye l'assurance du véhicule

# Ils ont choisi la voie de l'autopartage

Ce n'est ni de la location de voiture, ni du covoiturage mais de l'autopartage, un mode de déplacement alternatif qui allie sens pratique, économie, écologie, et lien social.

Géraldine Messina  
geraldine.messina@clermont.fr

Il ne s'agit pas de quatorze pour l'instant à faire de l'autopartage sur le territoire du Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise (SMTC). Avantages, inconvénients : ils racontent.

■ **François.** « Avec mon épouse, nous nous sommes débarrassés de notre combi Volkswagen lorsque nous sommes partis faire le Sud de l'Amérique du Toud en famille et en tandem. Et nous n'avons pas racheté de voiture à notre retour car nous n'en avons besoin qu'à de très rares occasions. Pour aller voir des amis ou partir randonner. Lorsqu'on a demandé à nos voisins de nous prêter leur voiture, ils nous ont parlé de l'autopartage. On a signé une convention pour l'emprunt de leur Twingo. On remplit un carnet de bord avec le nombre de kilomètres parcourus et on précise où on a garé la voiture lorsqu'on rend les clés. L'avantage, c'est que ni eux ni nous n'avons le souci de l'assurance qui est prise en charge par le SMTC, mais je trouve le prix du kilomètre, 0,26 € un peu élevé. »

■ **Jean-Philippe, 42 ans.** « Dans la famille, nous avons deux voitures pour aller travailler, mais le



**CONFIANCE.** Avec les contrats d'autopartage promus par le SMTC, propriétaires et emprunteurs de voiture se passent les clés en confiance... En cas de pépin, c'est l'assurance du SMTC qui joue. Sans malus pour aucune des parties. PHOTO FRANÇOIS CAMPAGNONI.

week-end, nous en avons une de trop. Cette voiture, on veut bien la prêter, mais pas supporter de malus en cas d'accident. La solution de l'autopartage avec l'assurance de flotte du SMTC est parfaite pour ça et puis ADETEC définit le prix du kilomètre ce qui est bien car on a tous du mal à estimer le vrai coût kilométrique d'une voiture. C'est une solution idéale entre voisins, mais il faut une bonne conjonction des planètes pour que les usages des uns et des autres s'accordent. »

■ **Jérémie, 30 ans.** « Ma femme et moi habitons

près du centre-ville de Clermont-Ferrand depuis trois ans et nous ne souhaitons pas acheter de voiture pour des raisons écologiques et économiques. Car nous n'avons besoin d'une voiture qu'un à deux week-ends par mois pour rendre visite à nos familles dans la région lyonnaise.

Au début nous avons loué des voitures à des entreprises classiques (euro-pear...) puis testé les plateformes type Drivy, mais c'était onéreux et compliqué notamment pour récupérer la voiture (état des lieux systématique + voiture loin de notre domici-

le). Depuis que nous sommes entendu parler du système d'autopartage du SMTC, nous sommes emprunteurs de deux véhicules avec un contrat pour chacun.

## Des raisons écologiques et économiques

Pour le moment, nous sommes très satisfaits. Nous allons récupérer les voitures en vélo pliant (il tient dans un coffre), mais l'idéal serait d'avoir plus de person-

nes impliquées dans ce système, car cela permettrait d'avoir plus de véhicules disponibles, et plus proches de chez nous. »

■ **Ariane, 47 ans.** « Lorsqu'un accident a transformé ma voiture en épave, j'ai décidé de ne pas la remplacer car je n'en ai pas besoin tous les jours. Je vais à mon travail à pied. C'est quand j'ai mes enfants, une semaine sur deux, que je dois les conduire à leurs activités ou quand nous partons en vacances que j'en ai besoin. Jean-Philippe était dans la même configuration que moi, en plus

j'avais une place de parking qui lui n'avait pas et nous nous sommes lancés dans l'autopartage comme ça, de manière tout à fait informelle.

Ce n'est que récemment que nous avons signé une convention avec le SMTC pour donner plus de visibilité à ce système. On se fiche un peu des kilomètres parcourus, mais je remplis le carnet de bord, même si, au début, c'était une contrainte pour moi.

Il est arrivé que nous ayons besoin de la voiture au même moment, dans ces cas-là, j'ai fait preuve de créativité et changé mes plans. J'ai depuis signé un deuxième contrat avec une autre propriétaire mais je n'ai pas encore eu besoin d'y avoir recours. »

■ **Carole.** Avec mon conjoint, nous pratiquons l'autopartage depuis le mois de mars, suite à une panne de voiture. Comme nous ne l'utilisons que par mauvais temps pour nous rendre au travail et le week-end pour nous evader, nous nous sommes questionnés sur l'utilité de reprendre une voiture. C'est un collègue qui m'a vanté cette nouvelle forme de partage de voiture (lui-même mettait la sienne à disposition). Nous avons contacté Bruno Cordier et depuis nous avons fait des emprunts assez réguliers.

Nous venons de signer notre deuxième contrat, ce qui nous laissera plus de flexibilité, si la première voiture est déjà prise. Nous espérons passer l'hiver ainsi et poursuivre l'aventure. » ■

## Une solution qui trace sa route doucement mais sûrement

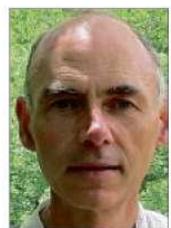
Bruno Cordier travaille à ADETEC, un bureau d'études au service des politiques alternatives de déplacement. Il est en charge du dossier de l'autopartage sur le territoire du SMTC, qui regroupe vingt-quatre communes, dont Clermont-Ferrand.

■ **Quelle est la différence entre auto-partage et covoiturage ?** « Le covoiturage consiste à partager un véhicule avec des personnes qui effectuent le même trajet. L'autopartage est la mise à disposition d'un véhicule que plusieurs personnes utilisent successivement, pour une durée limitée, moyennant un paiement. »

■ **Quel est votre rôle ?** « Dans un premier temps, ce fut de trouver un assureur, Groupama pour ne pas le nommer, car il n'existe pas de solution adaptée pour les particuliers. Le fait qu'il s'agisse

d'un projet collectif, porté par le SMTC, a aidé. Je rédige aussi les documents qui formalisent l'engagement du propriétaire et de l'emprunteur, éventuellement je mets en relation un emprunteur potentiel avec un propriétaire. Mais en général, ils se connaissent et font la démarche ensemble. Et j'accompagne les autopartageurs pendant le fonctionnement de l'autopartage (réponses à leurs questions, conseils, points réguliers...) »

■ **Combien de personnes ont signé des conventions d'autopartage dans le Puy-de-Dôme ?** « Nous avons lancé le dispositif début 2018 sur le territoire du SMTC. Nous avons dix groupes qui fonctionnent avec quatorze emprunteurs, certains ayant signé des conventions avec deux propriétaires pour plus de souplesse et huit groupes



**BRUNO CORDIER.** « L'objectif est d'atteindre une voiture en autopartage sur cent. »

sont actuellement en cours de constitution. »

■ **Quelles sont les motivations des gens ?** « Elles peuvent être économiques, environnementales, utilitaires, solidaires... Il arrive qu'on rentre dans le système avec une motivation,

et qu'on prenne goût aux autres. Le moteur, c'est la confiance et ça fait la différence avec la location d'une voiture via un site Internet. »

■ **Y a-t-il un profil type de l'autopartageur ?** « Non, c'est très varié, comme les motivations. Nous avons des autopartageurs qui ont la trentaine et d'autres qui sont retraités. Il y a toutes les catégories sociales et peut-être un peu plus de femmes. »

■ **Quels sont les freins à l'autopartage ?** « Actuellement, il y a en France 20.000 voitures en autopartage sur 30 millions de véhicules en circulation, soit moins de 1 sur 1.000. L'objectif est d'atteindre 1 voiture en auto partage sur 100. Mais, il y a des gens pour qui leur voiture est plus qu'un moyen de locomotion et qui n'ont jamais vers l'autopartage.

Et puis nous avons eu le cas d'une emprunteuse qui a arrêté parce que c'était compliqué pour elle d'avoir la responsabilité d'une voiture qui n'était pas la sienne et qu'elle empruntait à quelqu'un qu'elle ne connaissait pas. Elle n'arrivait pas gérer cela, malgré notre assurance qui est très bonne. »

■ **Comment cela se passe-t-il en cas d'accident ?** « D'abord, il faut rappeler que le propriétaire conserve son assurance, et que celle souscrite par le SMTC se substitue à la sienne lorsque la voiture est conduite par l'emprunteur. En cas d'accident responsable, il n'y a de malus ni pour l'emprunteur, ni pour le propriétaire, car nous bénéficions d'une assurance de flotte, comme lorsque vous conduisez une voiture de votre entreprise. Les dommages corporels du

conducteur sont très bien indemnisés. Pour les amendes de stationnement et autres, chacun paye ce qu'il doit. »

■ **L'autopartage est-il réservé aux habitants du territoire du SMTC ?** « Pour l'instant oui, mais l'objectif est bien d'essayer. D'autres territoires sont intéressés, en particulier la Com'Com Thiers Dore et Montagne. Mais avec l'autopartage, on peut sortir du territoire de la SMTC, se rendre à son travail (dans la limite de 5.000 km par an) ou bien aller à l'étranger. C'est vraiment une solution de mobilité intéressante. » ■

## INFO PLUS

Contact: ADETEC - Bureau d'études en Transports et Déplacements. 86 quai Féron - 63150 La Bourboule. Tél. 04.73.65.94.24, bcordier.adetec@orange.fr.

Article paru dans le journal La Montagne (2 novembre 2019)



## Phases 2 et 3 – Mise en place et suivi des groupes d'autopartage

---

# Motivations des candidats autopartageurs

---

## Protection de l'environnement et du cadre de vie

- Réduction du nombre de voitures  $\Rightarrow$  économie de matières premières, économie d'espace public par la baisse de la demande de stationnement...
- Réduction du trafic automobile et de ses impacts : gaz à effet de serre, pollution, bruit...

## Lien social et solidarité

- Rendre service aux autres.
- Créer du lien.

## Economies budgétaires

- Pour les propriétaires : partage des frais fixes liés à la possession d'un véhicule  $\Rightarrow$  500 à 1 500 € économisés par an suivant le nombre d'emprunteurs et la taille du véhicule.
- Pour les emprunteurs : éviter l'achat d'un véhicule et les frais qui y sont liés  $\Rightarrow$  500 à 5 000 € économisés par an suivant le niveau d'usage et la taille du véhicule.

## Optimisation de l'usage du véhicule

- L'utiliser davantage plutôt que le laisser garé 96 à 99 % du temps.
- Le faire rouler régulièrement pour qu'il ne s'abîme pas et démarre sans problème.

# Mise en place des groupes d'autopartage



- ① Groupe d'autopartage : un véhicule, son propriétaire et un ou plusieurs emprunteurs.
- Nécessité de relancer les gens, souvent plusieurs fois.
  - Information sur l'autopartage, analyse des besoins, questions/réponses.
  - En cas de candidature individuelle, aide pour trouver un ou plusieurs partenaires d'autopartage.
  - Ensuite, aide pour rédiger le contrat.

- Outils : guide pratique, contrat, charte, synthèse de l'assurance, carnet de bord...

**PARTAGER  
UNE VOITURE**

Pourquoi pas vous ?

**Guide  
pratique de  
l'autopartage**

[www.smtc-clermont-agglo.fr](http://www.smtc-clermont-agglo.fr)

**SMTC**  
Syndicat mixte des transports en commun  
de l'agglomération clermontoise

**PARTAGER  
UNE VOITURE**

Pourquoi pas vous ?

**SYNTHESE SUR L'ASSURANCE DE  
L'AUTOPARTAGE**

**Objet de ce document**

Ce document présente les **principaux éléments du contrat** conclu avec **Groupama Rhône-Alpes Auvergne** (abrégé Groupama dans la suite du document) pour l'assurance de l'autopartage entre particuliers. Il ne saurait se substituer aux quatre documents fournis par Groupama (contrat, conditions générales, montants des garanties et franchises et conditions de l'assistance), qui vous ont été transmis avec ce document-ci et **que nous vous invitons à lire également**.

Ce document présente également la **démarche à suivre** en cas de problème (accident, vol ou autre).

**Rôle de l'assurance de l'autopartage**

L'assurance de l'autopartage remplace celle du conducteur principal quand le véhicule est conduit par un autre conducteur du groupe d'autopartage (appelé « emprunteur » dans la suite de ce document). Elle évite en particulier tout malus en cas d'accident.

Le conducteur principal continue d'assurer son véhicule auprès de la compagnie de son choix pour ses propres utilisations du véhicule. Ces règles s'appliquent y compris quand cette assurance est souscrite auprès de Groupama, le contrat d'assurance de l'autopartage étant un contrat différent.

**Tarif de cette assurance**

L'assurance de l'autopartage entre particuliers est **gratuite pour les autopartageurs** jusqu'en mars 2020. Elle est prise en charge financièrement par le SMTC. Son montant initial est de 3 600 € par an sur la base de 80 véhicules partagés, soit en moyenne 45 € par an et par véhicule.

Après mars 2020, la continuité de l'assurance auprès de Groupama sera visée, selon des conditions qui seront définies au plus tard fin 2019.

[www.smtc-clermont-agglo.fr](http://www.smtc-clermont-agglo.fr)

**SMTC**  
Syndicat mixte des transports en commun  
de l'agglomération clermontoise

# Suivi des autopartageurs

---

Le suivi des groupes d'autopartage se fait de plusieurs manières complémentaires :

- A la demande, en fonction des besoins.
- Transmission des carnets de bord tous les 2 mois.
- Point téléphonique individuel avec chaque autopartageur après réception du carnet de bord.
- Rencontre collective des autopartageurs et candidats autopartageurs tous les 6 mois.



# Bilan de l'expérimentation

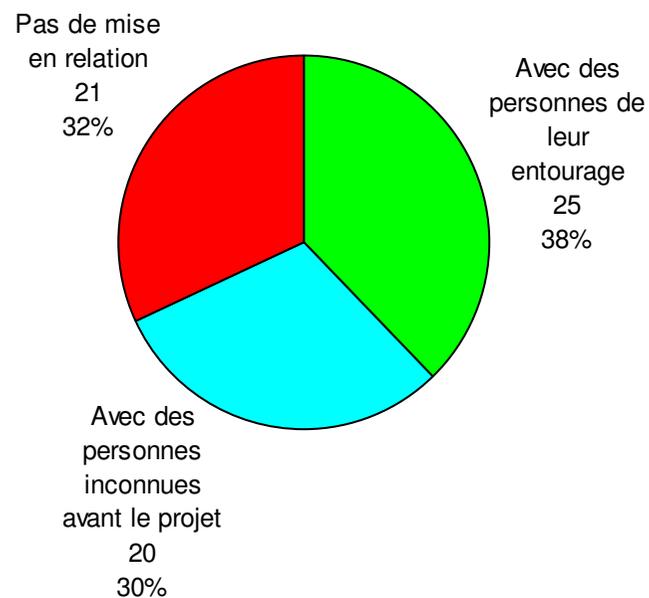
---



# Candidatures

- 66 candidats « sérieux ».
- 29 sur la COR (dont 11 sur une même commune, Lamure, se connaissant tous).
- 37 sur celui du SMTC.
- 45 candidats ont pu autopartager, dont environ la moitié mis en relation par nos soins.

**Répartition des 66 candidats  
selon le type de mise en relation**





# Les véhicules

---

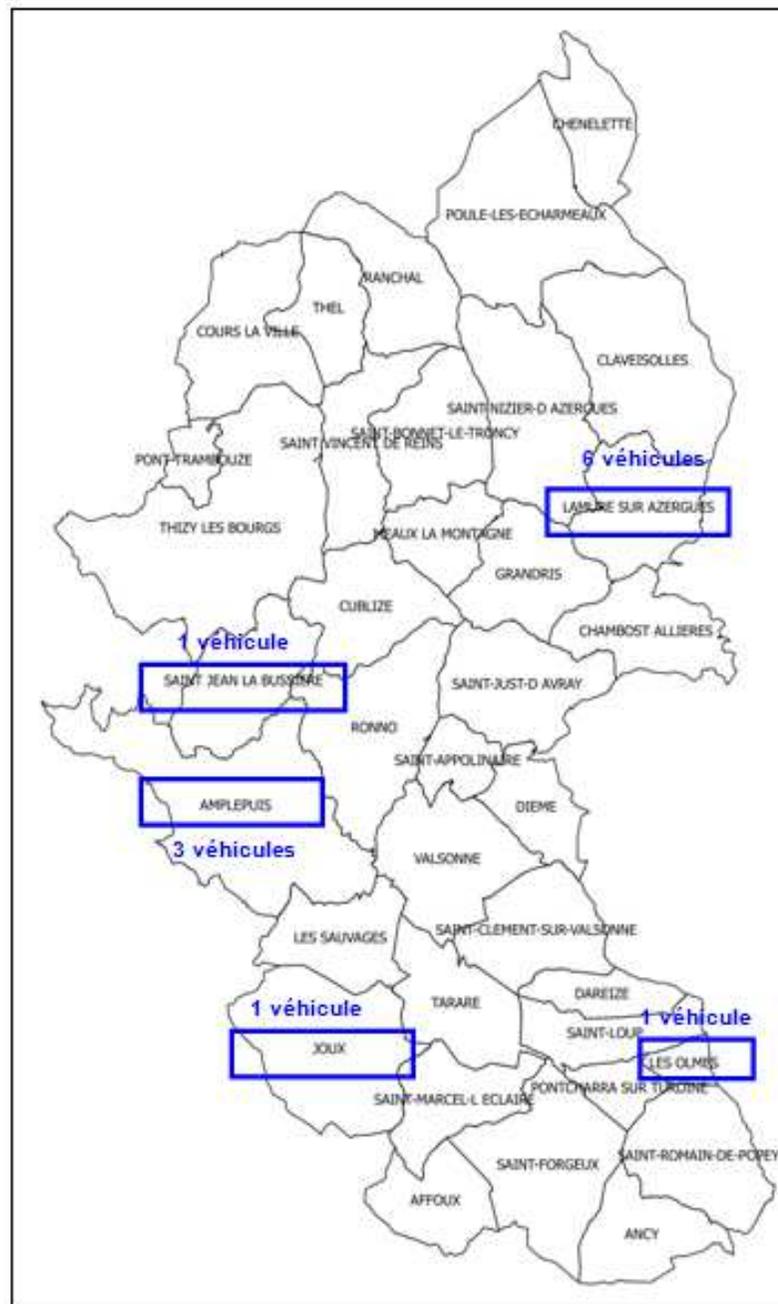
- 27 véhicules partagés.
- 12 sur le territoire de la COR, 15 sur celui du SMTC.
- 20 voitures petites et moyennes (Twingo, Clio...), 2 breaks, 3 monospaces et 2 utilitaires de moins de 3,5 tonnes (Fiat Ducato, Citroën Jumper).



## COR

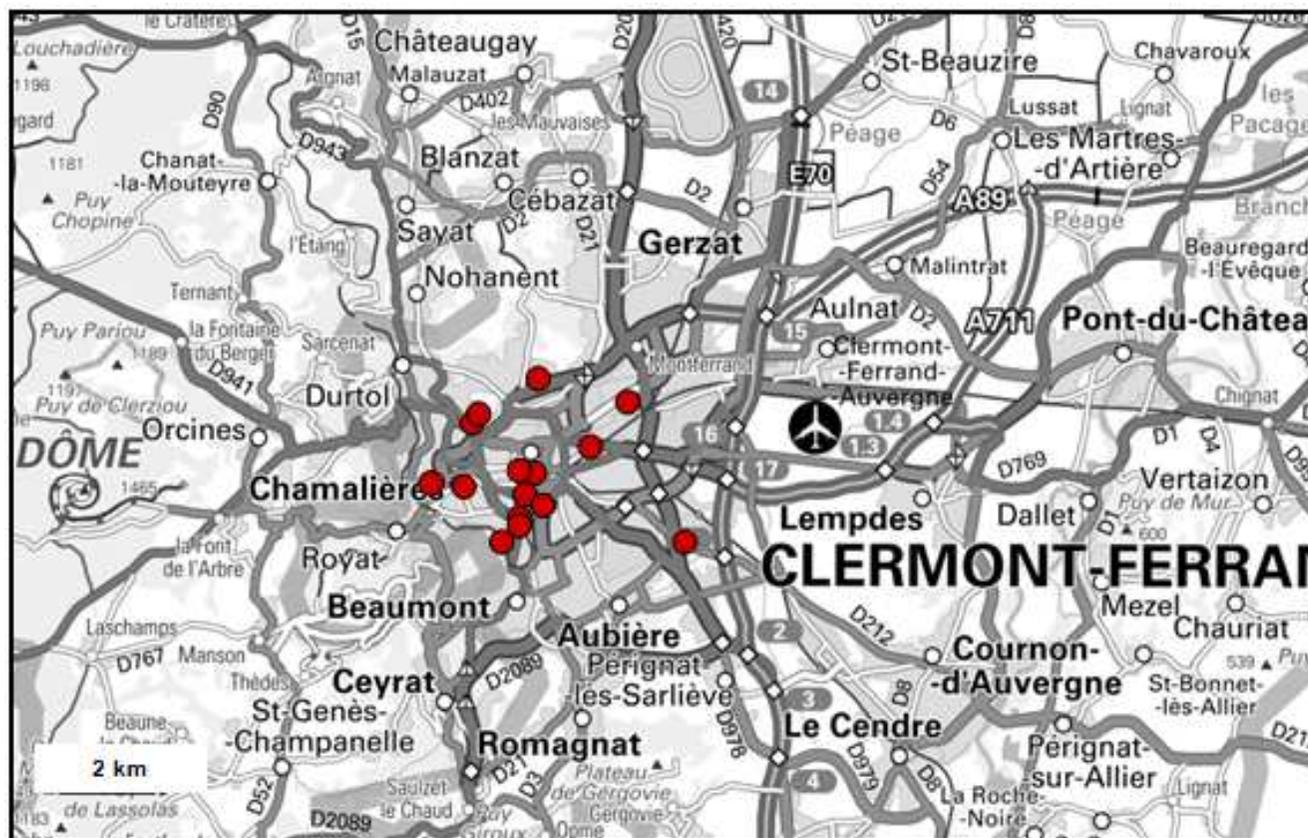
- Véhicules répartis sur 5 communes.
- 6 véhicules à Lamure.
- 3 à Amplepuis.
- 3 à Amplepuis.
- 3 sur des communes peu peuplées et très motorisés.
- Aucun à Tarare, qui présentait pourtant le plus fort potentiel.

⇒ Cela montre tout l'intérêt de **cibler l'ensemble d'un territoire et tous les publics.**

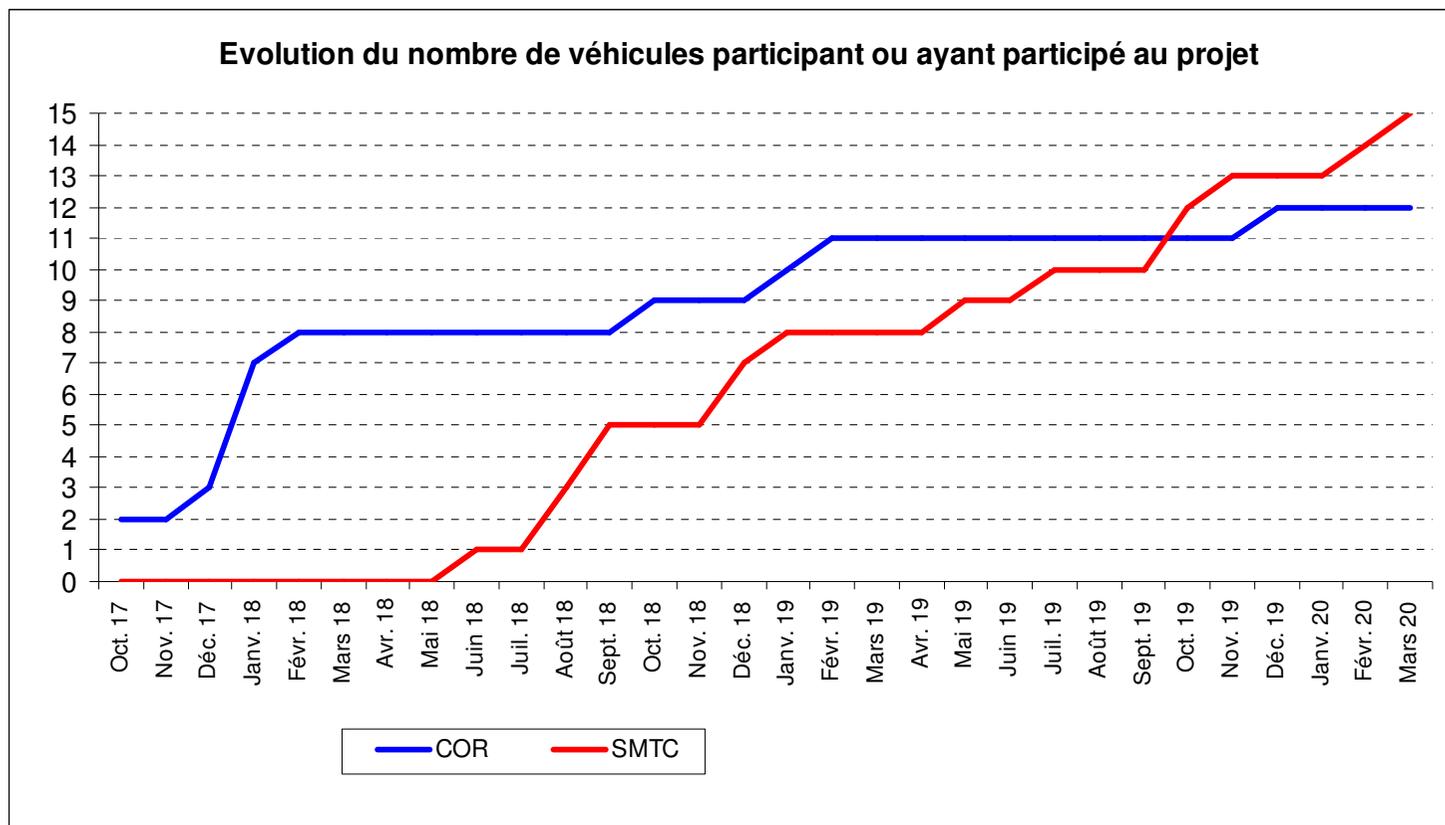


## SMTC

- Tous les véhicules partagés se trouvent à Clermont-Ferrand et Chamalières, qui constituent le cœur de l'agglomération et en sont les communes les plus peuplées.
- Des candidatures isolées dans 4 autres communes, sans partenaire à ce jour.



- Le nombre de véhicule croît régulièrement côté SMTC.
- La croissance a tendance à s'essouffler côté COR.



- Depuis novembre 2017, 6 véhicules sont sortis du dispositif (3 déménagements, 2 fins de vie, 1 désaccord sur le barème kilométrique).

# Les propriétaires

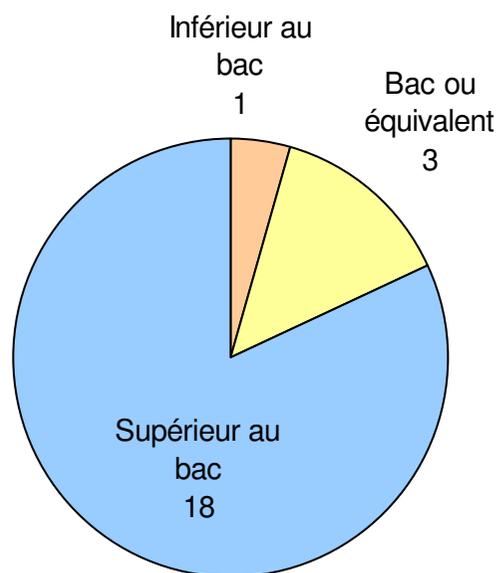
---

- 13 femmes et 14 hommes.
- Age : 25 à 65 ans. Moyenne 46 ans, identique à l'âge moyen des conducteurs en France.
- Ont eu leur permis à 21 ans  $\frac{1}{2}$  en moyenne (France : 21 ans).
- Des ménages de composition très variée, la plupart avec enfant(s).

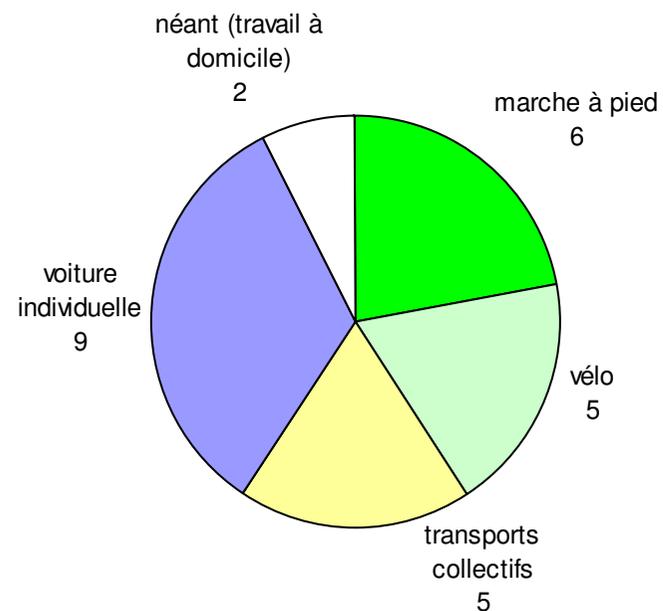
Composition du ménage	Nombre de ménages
1 adulte	5
1 adulte + enfant(s)	4
2 adultes	1
2 adultes + enfant(s)	8
3 adultes + enfant	1

- Beaucoup plus diplômés que la moyenne.
- Vont moins travailler en voiture que la moyenne.

**Niveau d'études des propriétaires**



**Mode de déplacement des propriétaires pour aller travailler**



# Les emprunteurs

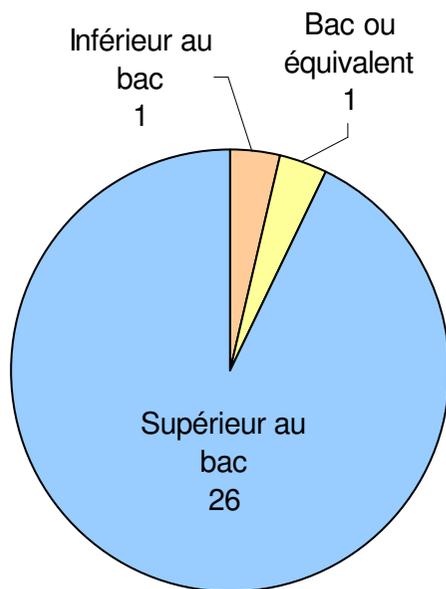
---

- 20 femmes et 21 hommes.
- Age : 24 à 67 ans. La moitié ont moins de 35 ans.
- Ont eu leur permis à 24 ans en moyenne (COR : 21, SMTC : 26).
- Des ménages de composition très variée (dont 8 avec enfants), pas ou peu motorisés.

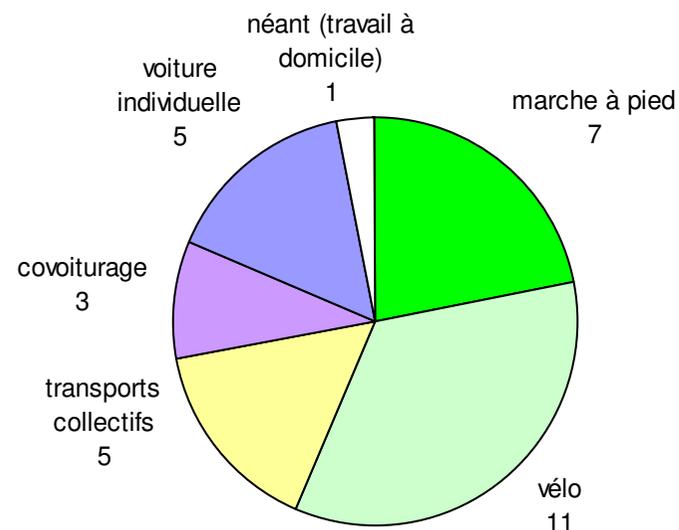
Composition du ménage	0 voiture	1 voiture	2 voitures	Total
1 adulte sans enfant	6	0	0	6
1 adulte avec enfant(s)	2	0	0	2
2 adultes sans enfant	7	0	0	7
2 adultes avec enfant(s)	1	5	0	6
4 adultes	0	0	1	1
Total	16	5	1	22

- Beaucoup plus diplômés que la moyenne, encore plus que les propriétaires.
- Vont travailler très majoritairement à vélo, à pied, en transports collectifs ou en covoiturage.

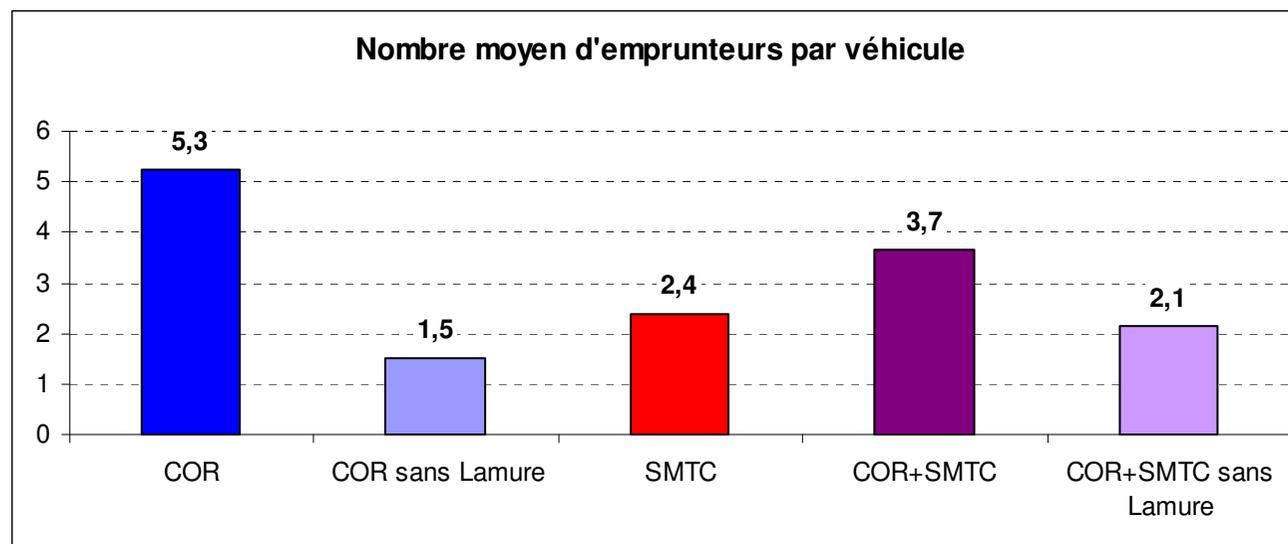
**Niveau d'études des emprunteurs**



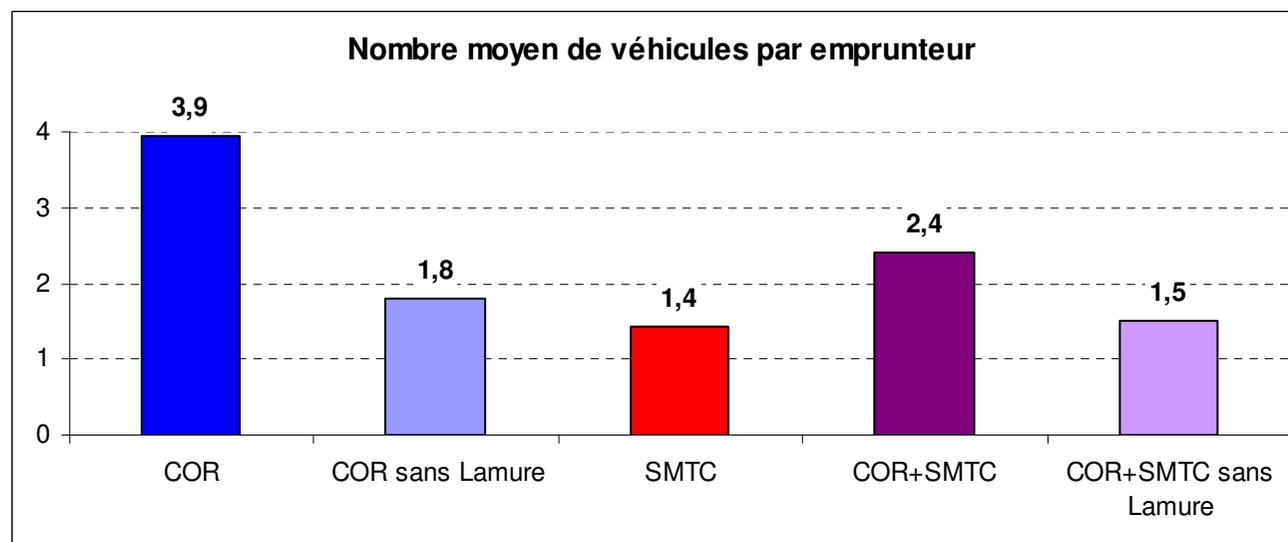
**Mode de déplacement des emprunteurs pour aller travailler**



- En moyenne 3,7 emprunteurs par véhicule (2,1 sans Lamure).



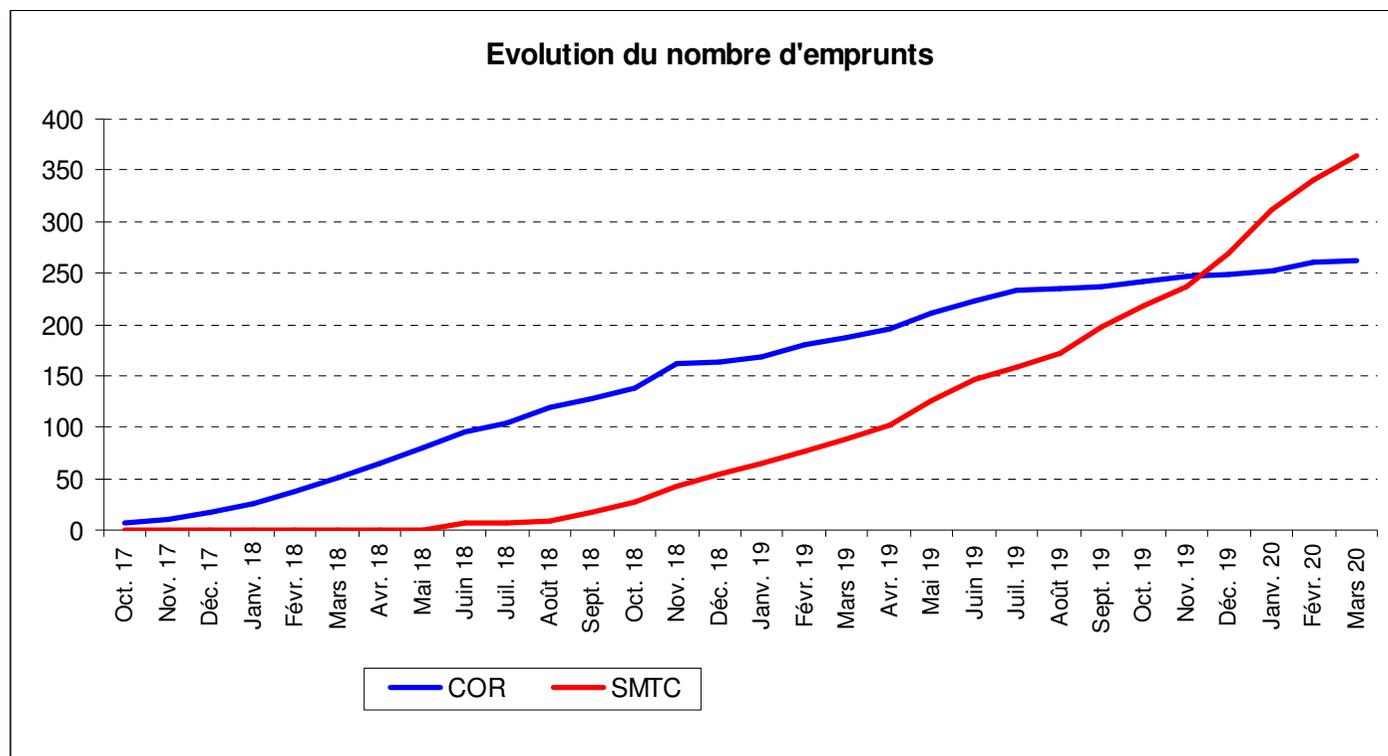
- En moyenne 2,4 véhicules par emprunteur (1,5 sans Lamure) ⇒ souplesse, solution de secours.



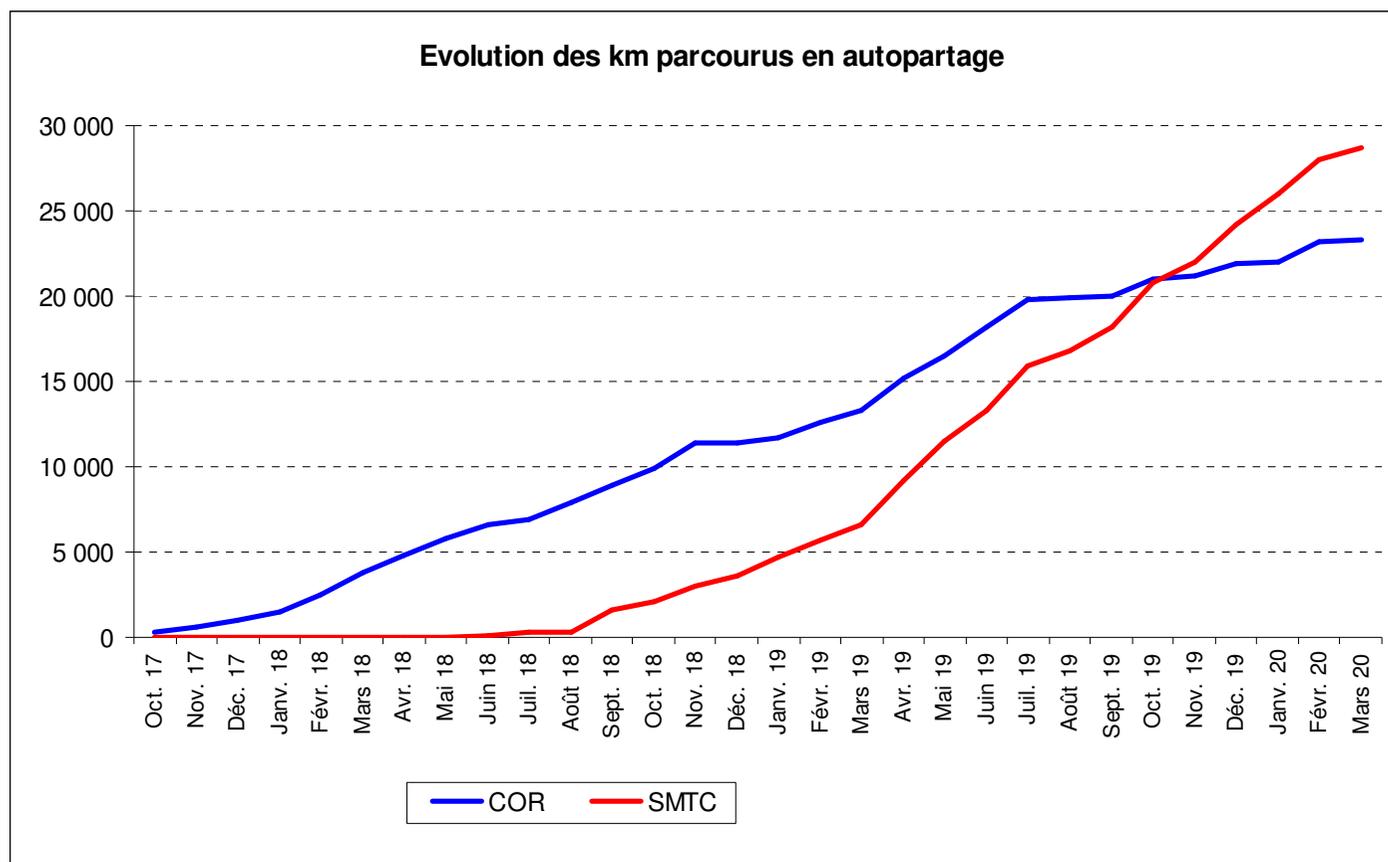
# Les emprunts

❶ Un emprunt peut durer plusieurs jours et inclure plusieurs déplacements. Les données sur les emprunts ne sont donc pas homogènes.

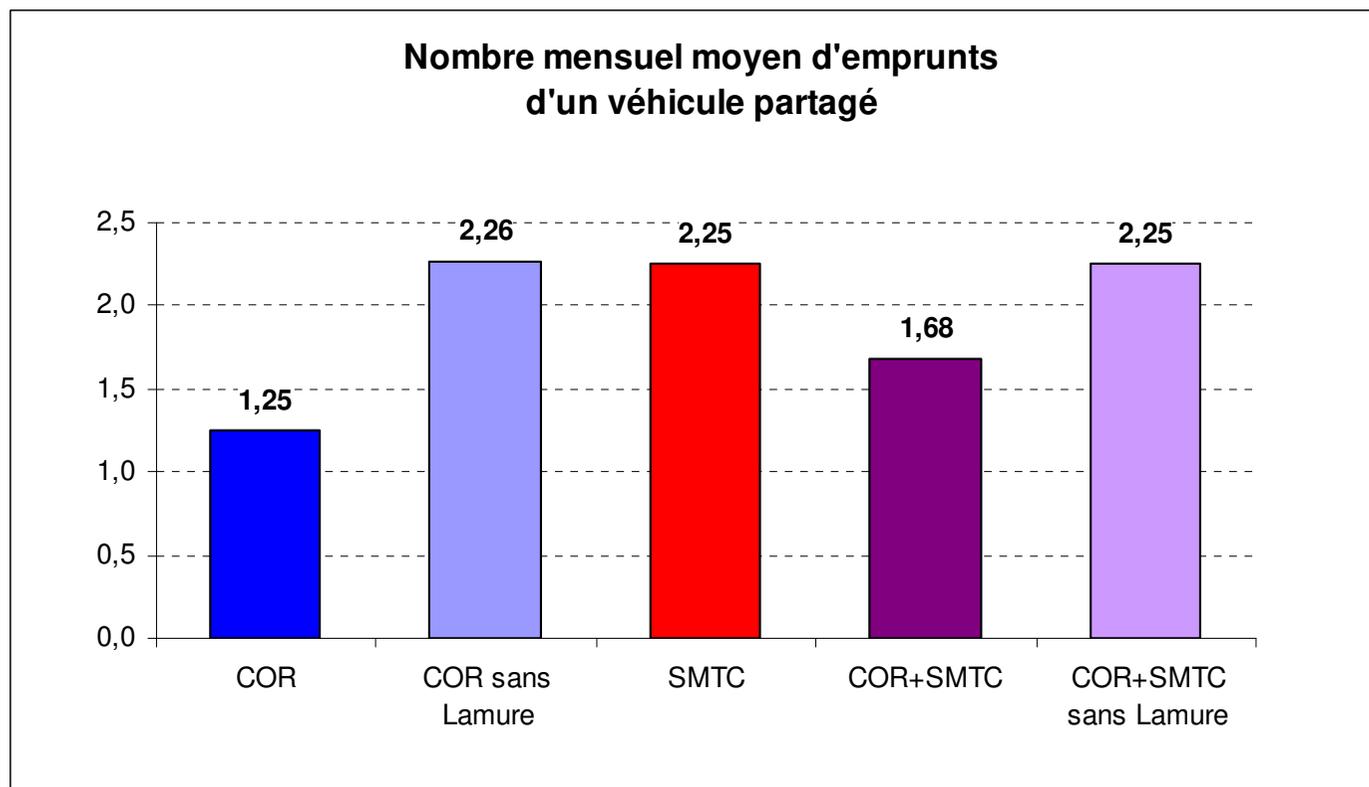
- 626 emprunts.
- 262 sur le territoire de la COR (42 %), 364 sur celui du SMTC (58 %).
- Essoufflement depuis l'été 2019 sur le territoire de la COR.
- Croissance rapide sur celui du SMTC.



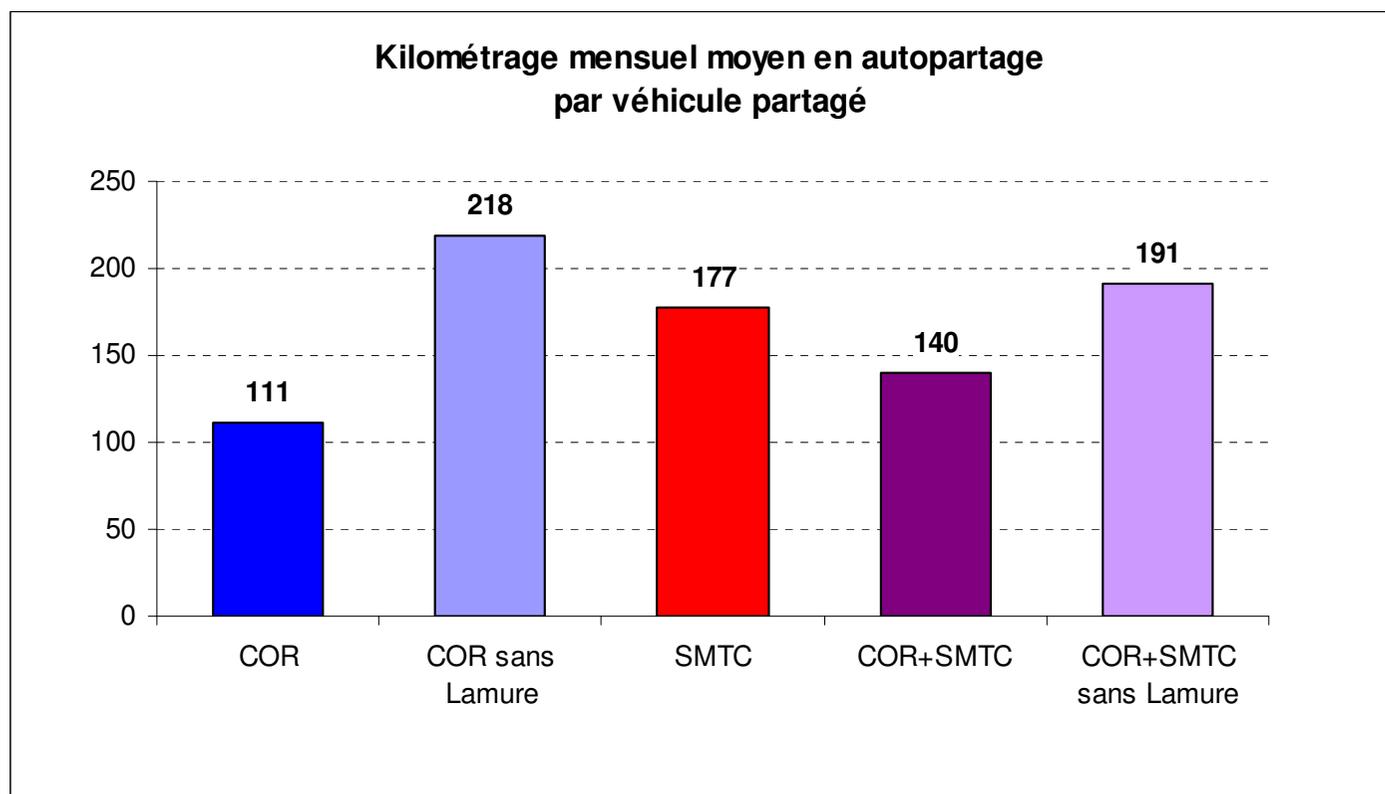
- 52 000 km en autopartage.
- 23 000 sur le territoire de la COR (45 %), 29 000 sur celui du SMTC (55 %).
- Mêmes évolutions que pour le nombre d'emprunts.



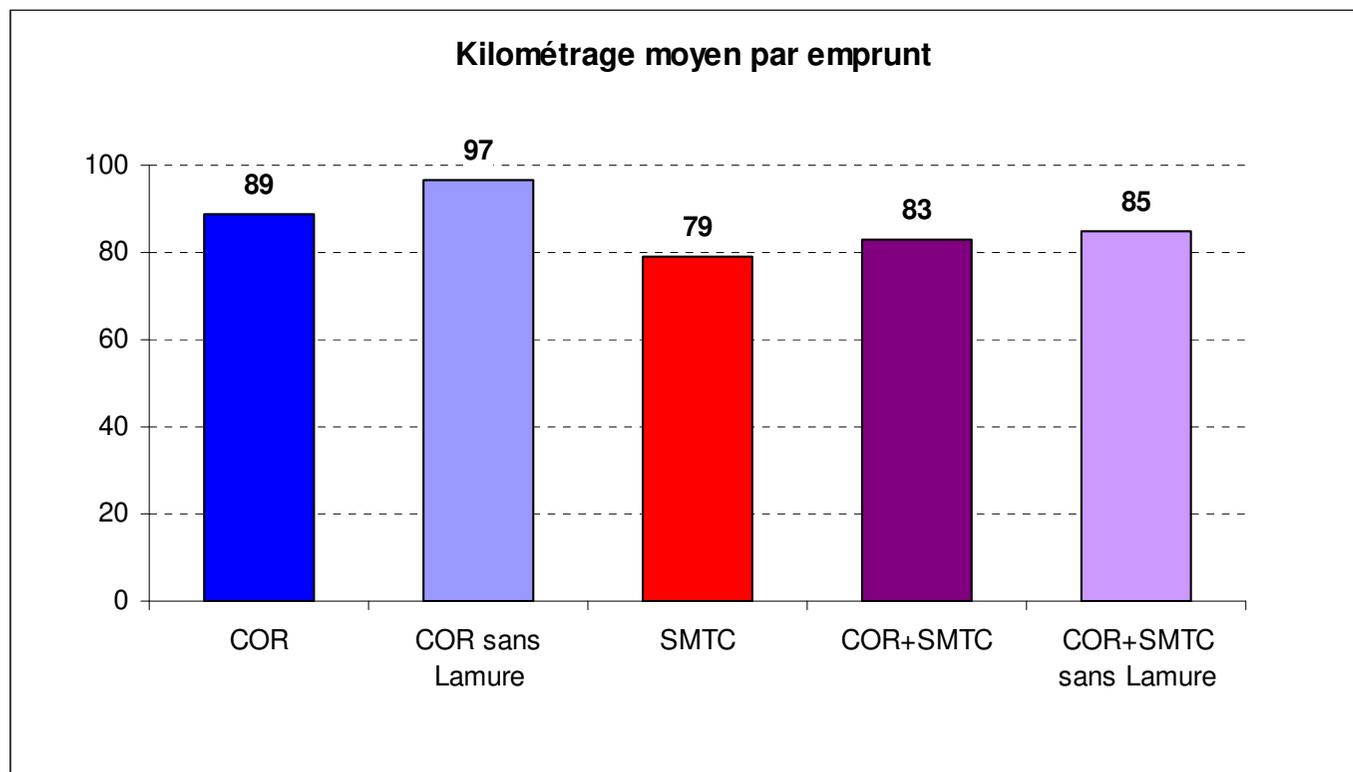
- Chaque véhicule est emprunté en moyenne 1,7 fois par mois.
- Sans les véhicules de Lamure, qui sont peu empruntés, le ratio est de 2,25 fois par mois.



- Un véhicule fait en moyenne 140 km en autopartage par mois.
- Sans les véhicules de Lamure, le ratio est de 191 km par mois.



- Un véhicule fait en moyenne 83 km par emprunt.
- Cette moyenne recouvre deux catégories très contrastées : une majorité d'emprunts pour des déplacements courts (moins de 40 km aller-retour) et une minorité pour des départs en week-end ou en vacances (plus de 300 km).



# Impacts sur la mobilité et la motorisation

---

## Impacts sur la mobilité

- L'autopartage permet aux emprunteurs d'effectuer des déplacements infaisables autrement (dont 4 pour des déplacements professionnels).
- Il renforce les pratiques multimodales : « *Depuis que j'autopartage, je me déplace davantage à pied, en bus ou en covoiturage. Je prends même des lignes de bus que je ne prenais pas auparavant, vers des communes de banlieue.* » (emprunteuse, SMTC)

## Impacts sur la motorisation

- L'autopartage doit arriver au bon moment dans les parcours de vie (déménagement, changement d'emploi...) et de mobilité (nouveau besoin, voiture en fin de vie...).
- Il est complémentaire des autres modes de déplacements : marche, vélo, transports collectifs, covoiturage... L'addition de tous ces modes permet d'apporter une réponse complète aux besoins de mobilité.
- Grâce à l'autopartage, 7 ménages ont évité d'acheter (ou de racheter) une voiture et 5 ont différé cet achat.
- 7 de ces 12 ménages ont trouvé une voiture à partager par notre intermédiaire et n'auraient donc pas autopartagé sinon.

# Recours à l'assurance

---

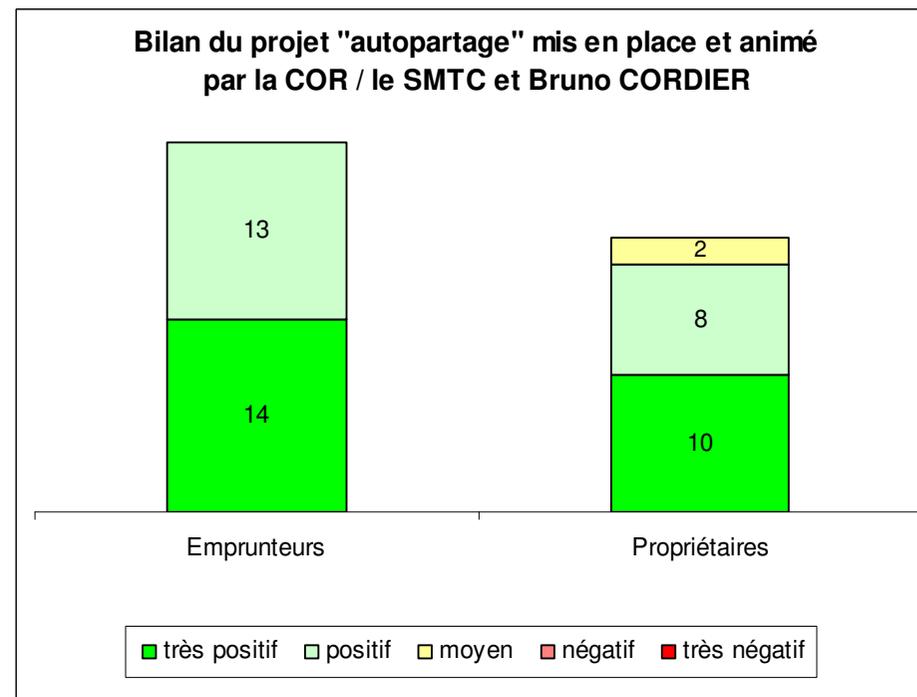
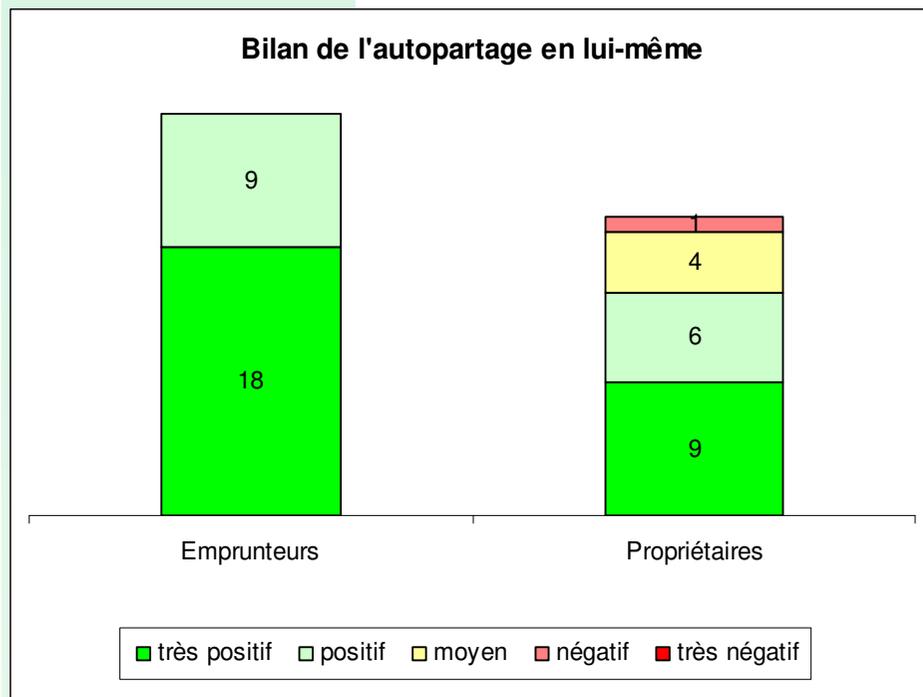
- Aucun recours à l'assurance, quel qu'en soit le motif (accident responsable ou non, assistance).
- Cela confirme que les emprunteurs et les propriétaires sont très respectueux les uns des autres et du véhicule, y compris quand ils ne se connaissent pas avant l'autopartage.

# Eléments qualitatifs

---

- Un mot clé : la confiance, y compris entre personnes mises en relation par nos soins.
- L'accompagnement a joué un rôle décisif, notamment pour lever des freins insoupçonnables et/ou régler des points qui auraient pu poser problème. Il a requis des compétences variées et souvent pointues.
- Accès à l'autopartage pour les personnes ne connaissant personne avec qui en faire.
- Renforcement et pérennisation de l'autopartage pour les personnes se connaissant déjà (assurance, contrat, prix équitable).
- L'inscription de certains emprunteurs sur plusieurs véhicules donne de la souplesse et de la sécurité à tout le monde.
- Les propriétaires qui louaient leur véhicule sur Drivy ou Ouicar ont cessé de le faire, car certains locataires étaient moins respectueux.
- Tissage de liens entre des autopartageurs mis en relation par nous.
- Une élue et une salariée de la COR et deux salariées du SMTC autopartagent ou ont autopartagé.
- Image positive auprès des élus de la COR et du SMTC, dont beaucoup étaient dubitatifs au démarrage du projet.

- Bilan très positif des emprunteurs, bilan positif des propriétaires.



« Ce projet a permis de résoudre le problème des assurances. Merci beaucoup, par ailleurs, pour la qualité de l'animation ! » (propriétaire et emprunteur, COR).

« Belle dynamique d'échange, de réflexion et de partage. Aspect relationnel important au-delà de l'aspect utilitaire. » (emprunteuse, SMTC).

« Mon bilan de l'autopartage est moyen car ma voiture est peu empruntée et un seul groupe d'autopartage a vu le jour sur notre habitat partagé. A terme, je veux vendre ma voiture et devenir emprunteur pour le week-end. » (propriétaire, SMTC).





# Suites

---





# Continuité et essaimage

---

- Le dispositif continue sur les deux territoires.
- Deux autres territoires se sont lancés dans la démarche :
  - Parc Naturel Régional du Pilat,
  - Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA).



# Un point reste à régler : la fiscalité

---

- Pour les propriétaires, les sommes perçues pour l'autopartage sont soumises à prélèvements sociaux et impôts, alors qu'il s'agit d'un simple partage des frais et non d'un revenu.
- Dans le détail :
  - 15,5 % de prélèvements sociaux dès le premier euro perçu,
  - 0 à 22,5 % d'impôt sur le revenu suivant le montant perçu et la tranche d'imposition,
  - total : 15,5 à 38 %.
- Travail de sensibilisation auprès de la Direction Générale du Trésor, la DGITM, l'ADEME, le GART, une députée du Puy-de-Dôme...
- Pas de résultat concret pour l'instant.

# Contacts

---



Elsa BERGERY

04 74 05 50 97

[elsa.bergery@c-or.fr](mailto:elsa.bergery@c-or.fr)

[www.ouestrhodanien.fr](http://www.ouestrhodanien.fr)



Julie DALLA-ZANNA

04 73 44 68 02

[julie.dallazanna@smtc-clermontferrand.com](mailto:julie.dallazanna@smtc-clermontferrand.com)

[www.smtc-clermont-agglo.fr](http://www.smtc-clermont-agglo.fr)



Bruno CORDIER

04 73 65 94 24

[bcordier.adetec@orange.fr](mailto:bcordier.adetec@orange.fr)

[www.adetec-deplacements.com](http://www.adetec-deplacements.com)

# Merci de votre attention

---



Bruno CORDIER

ADETEC – Bureau d'études en transports et déplacements

86 quai Féron 63150 La Bourboule

Tél. : 04 73 65 94 24

Email : [bcordier.adetec@orange.fr](mailto:bcordier.adetec@orange.fr)

[www.adetec-deplacements.com](http://www.adetec-deplacements.com)